

DÉCISION N^o : 2004-MC-2827

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 670447

DOSSIER N^o : 23137

Objet : IBI Income Fund
Demande de visa

Vu la demande présentée le 27 juillet 2004;

vu les articles 11, 13 et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'Instruction générale Q-28, *Exigences générales relatives aux prospectus*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») octroie le :

visa pour le prospectus du 24 août 2004 de IBI Income Fund concernant le placement de 5 025 778 parts de fiducie au prix de 10 \$ la part.

Fait à Montréal, le 25 août 2004.

(s) *Eve Poirier*
Eve Poirier
Chef du Service du financement des sociétés

PM/pg